

PREMIÈRE SESSION DE LA 52^e LÉGISLATURE

Session d'ouverture du 27 mai 2025

Séance du mardi 27 mai 2025, à 11h00, au Château de Neuchâtel

Présidence de M. Boris Keller, doyen d'ancienneté,
puis de M. Emile Blant, président

MUTATIONS SURVENUES ENTRE LA DATE DES ÉLECTIONS ET L'OUVERTURE DE LA LÉGISLATURE

- M^{me} Pascale Ethel Leutwiler, députée suppléante du parti libéral-radical, s'est désistée en date du 26 mai 2025. Elle est remplacée par M. Christophe Ummel.
- M^{me} Clarence Chollet, députée du parti Les Verts, s'est désistée en date du 26 mai 2025. Elle est remplacée par M^{me} Stéphanie Skartsounis.
- M^{me} Stéphanie Skartsounis, députée suppléante du parti Les Verts devenue députée, est remplacée par M. Yves Pessina, suite au refus de M. Miguel Perez.
- M. Laurent Duding, député du parti socialiste, s'est désisté le 26 mai 2025. Il est remplacé par M^{me} Edith Magali Barblan,
- M^{me} Edith Magali Barblan, députée suppléante du parti socialiste devenue députée, est remplacée par M^{me} Françoise Jeanneret.

ÉTAT NOMINATIF

Total :

- 100 député-e-s,
dont 30 PLRN, 27 PSN, 15 Verts, 8 POP, 12 UDC, 5 PVL et 3 LC ¹⁾
- 20 député-e-s suppléant-e-s,
dont 5 PLRN, 5 PSN, 3 Verts, 2 POP, 3 UDC, 1 PVL et 1 LC

PLRN (30 député-e-s, 5 députés suppléants)

30 député-e-s

1. Quentin DI MEO
2. Damien HUMBERT-DROZ
3. Claudine GEISER
4. Alexis MAIRE

¹ PLRN : Parti libéral-radical neuchâtelois
PSN : Parti socialiste neuchâtelois
Verts : Parti Les Verts
POP : Parti ouvrier et populaire
UDC : Union démocratique du centre
PVL : Parti Vert'Libéral
LC : Parti Le Centre

5. Martial ROBERT-NICOUD
6. Stéphane ROSSELET
7. Fabio BONGIOVANNI
8. Olivier FAVRE
9. Béatrice HAENY
10. Blaise COURVOISIER
11. Vincent MARTINEZ
12. Caroline JUILLERAT
13. Natacha STAUFFER
14. Sophie ROHRER
15. Armelle VON ALLMEN BENOIT
16. Cédric HALDIMANN
17. Alexandre BRODARD
18. Hermann FRICK
19. Nadia CHASSOT
20. Boris KELLER
21. Alain RAPIN
22. Sarah CURTY
23. Isabelle AUGSBURGER
24. Francis KRÄHENBÜHL
25. Christophe PETER
26. Patricia BORLOZ
27. Corinne SCHAFFNER
28. Océane MUSITELLI-TAILLARD
29. Edith AUBRON MARULLAZ
30. Sloane STUDER

5 députés suppléants

1. Gregory HUGUELET-MEYSTRE
2. Jean FEHLBAUM
3. Stéphane FASEL
4. Jérôme BUECHE
5. Christophe UMMEL

PSN (27 député-e-s, 5 député-e-s suppléant-e-s)

27 député-e-s

1. Romain DUBOIS
2. Antoine DE MONTMOLLIN
3. Joëlle EYMANN
4. Katia DELLA PIETRA
5. Hugo CLÉMENCE
6. Marinette MATTHEY
7. Christian MERMET
8. Josiane JEMMELY
9. Fabienne ROBERT-NICOUD
10. Baptiste HUNKELER
11. Amina CHOUITER DJEBAILI
12. Yasmina PRODUIT
13. Pauline SCHNEIDER
14. Célia JEANNERET
15. Emma GOSSIN
16. Anne BRAMAUD DU BOUCHERON
17. Éric FLURY
18. Laetitia MAUERHOFER
19. Patricia SÖRENSEN
20. Mathias GAUTSCHI
21. Emil MARGOT
22. Nathalie LJUSLIN
23. Sarah BERTSCHI

24. Corinna WEISS
25. Alina OPPIKOFER
26. Misha MÜLLER
27. Edith Magali BARBLAN

- 5 député-e-s suppléant-e-s
1. Sandrine CHAUVY
 2. David MORATEL
 3. Marius HOFER
 4. Karim DJEBAILI
 5. Françoise JEANNERET

Les Verts (15 député-e-s, 3 député-e-s suppléantes)

- 15 député-e-s
1. Christine AMMANN TSCHOPP
 2. Cloé DUTOIT
 3. Patrick ERARD
 4. Emile BLANT
 5. Céline BARRELET
 6. Barbara BLANC
 7. Monique ERARD
 8. Nicolas DE PURY
 9. Niel SMITH
 10. Richard GIGON
 11. Brigitte NEUHAUS
 12. Catherine LOETSCHER
 13. Laurence CASTILLON
 14. Diane SKARTSOUNIS
 15. Stéphanie SKARTSOUNIS

- 3 député-e-s suppléant-e-s
1. Jasmine HERRERA
 2. François PERRET
 3. Yves PESSINA

POP (8 député-e-s, 2 député-e-s suppléant-e-s)

- 8 député-e-s
1. Sarah BLUM
 2. Cédric DUPRAZ
 3. Céline DUPRAZ
 4. Armin KAPETANOVIC
 5. Julien GRESSOT
 6. Aurélie GRESSOT
 7. Lara ZENDER
 8. Marina SCHNEEBERGER

- 2 député-e-s suppléant-e-s
1. Olivier BEROUD
 2. Françoise JEANDROZ

UDC (12 député-e-s, 3 député-e-s suppléant-e-s)

- 12 député-e-s
1. Jean-Pierre BRECHBÜHLER
 2. Daniel BERGER
 3. Niels ROSSELET-CHRIST

4. Raymond CLOTTU
5. Roxann BARBEZAT
6. Quentin GEISER
7. Christiane BARBEY
8. Evan FINGER
9. Damien SCHÄR
10. Loïs FREY
11. Jennifer ANGEHRN
12. Gil SANTSCHI

- 3 député-e-s suppléant-e-s*
1. Frédéric SCHLOSSER
 2. Jenna MANNINO
 3. Florent GUYE

PVL (5 député-e-s, 1 députée suppléante)

- 5 député-e-s*
1. Brigitte LEITENBERG
 2. Blaise FIVAZ
 3. Mireille TISSOT-DAGUETTE
 4. Mauro MORUZZI
 5. Maxime AUCHLIN

- 1 députée suppléante*
1. Jennifer HIRTER

LC (3 député-e-s, 1 député suppléant)

- 3 député-e-s*
1. Manon FREITAG
 2. Jonathan MARTY
 3. Michelle GRÄMIGER

- 1 député suppléant*
1. Laurent SUTER

PRÉSENCE

Présent-e-s : 96 député-e-s, 3 député-e-s suppléant-e-s

Député-e-s excusé-e-s

Jean-Pierre Brechbühler
Aurélié Gressot
Patricia Borloz
Jasmine Herrera

Député-e-s suppléant-e-s en remplacement

Frédéric Schlosser
Olivier Beroud
Gregory Huguelet-Meystre

—

RÉUNION

Les député-e-s, les député-e-s suppléant-e-s ainsi que les conseillères et conseillers d'État se réunissent à 9h00 à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel. Ils se rendent ensuite en corps à la Collégiale, précédés de la Musique militaire du Locle et de la Musique d'harmonie Les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds.

À la Collégiale, M. Yves Bourquin, pasteur, président du Conseil synodal de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel, M. Luc Bucyana, curé de l'Église catholique romaine, doyen de la Région diocésaine de Neuchâtel, M^{me} Carine Skupien Dekens, professeure titulaire à l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel, et M. Nassouh Toutoungi, curé de la paroisse catholique-chrétienne du canton de Neuchâtel, officient. M^{me} Carine Skupien Dekens et M. Yves Bourquin adressent un message à deux voix aux député-e-s élue-e-s de la cinquante-deuxième législature. La partie musicale est interprétée par M. Simon Péguiron, organiste titulaire de la Collégiale, accompagné d'un ensemble d'étudiant-e-s de la Haute École de musique.

À l'issue de la cérémonie solennelle, la Musique militaire du Locle et la Batterie 14 – Batterie d'honneur officielle des Autorités supérieures de la République et Canton de Neuchâtel – donnent une parade sur le parvis de la Collégiale.

Le Grand Conseil se réunit ensuite dans la salle des délibérations.

BUREAU PROVISOIRE

Le bureau provisoire de la première séance est composé comme suit, en application de l'article 117 de la loi d'organisation du Grand Conseil :

<i>Président :</i>	M. Boris Keller	(député dès l'année 2001)
<i>Scrutatrices et scrutateurs :</i>	M ^{me} Emma Gossin	(2001)
	M. Emil Margot	(2001)
	M. Gil Santschi	(2000)
	M ^{me} Lara Zender	(2000)

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président, M. Boris Keller, doyen d'ancienneté : – Mesdames, Messieurs, chers collègues, en tant que doyen, mais pas d'âge, il m'appartient d'inaugurer cette nouvelle législature.

Bienvenue à toutes et à tous dans cette salle du Grand Conseil à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle législature 2025-2029.

Nous allons commencer par des communications. Nous devons excuser l'absence des député-e-s suivant-e-s :

- M^{me} Patricia Borloz, qui sera remplacée par le député suppléant Gregory Huguelet-Meystre ;
- M. Jean-Pierre Brechbühler, qui sera remplacé par le député suppléant Frédéric Schlosser ;
- M^{me} Aurélie Gressot, qui sera remplacée par le député suppléant Olivier Beroud ;

et de la députée suppléante suivante :

- M^{me} Jasmine Herrera.

Quelques informations maintenant concernant l'utilisation de la salle du Grand Conseil. Vous remarquerez que dans certains pupitres, une carte magnétique nominative a été insérée. Cette carte permet au système informatique de vous identifier lors d'une prise de parole. Elle vous permettra également de voter lors de l'adoption du rapport de validation des élections. Nous vous prions de la laisser en place pendant toute la durée de la présente séance. Lorsque vous quitterez la salle à

l'issue de celle-ci, vous êtes prié-e-s de la prendre avec vous, car il s'agit de votre carte personnelle, qui vous accompagnera tout au long de cette législature.

Les député-e-s suppléant-e-s non appelé-e-s à remplacer une personne absente aujourd'hui, et donc non habilité-e-s à prendre la parole ni à prendre part au vote, recevront, pour leur part, cette carte en fin de session.

PROGRAMME

9h15 : Départ du cortège de l'Hôtel de Ville

Ordre du cortège

1. Section de gendarmerie
2. Formation composée de membres de la Musique militaire du Locle et de la Musique d'harmonie Les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds
3. Bannière cantonale
4. Huissier du Conseil d'État
5. Conseil d'État
6. Grand Conseil

Itinéraire

Hôtel de Ville, rue de l'Hôpital, Croix-du-Marché, rue du Château, rue de la Collégiale.

CÉRÉMONIE SOLENNELLE

Officiant-e-s : M. Yves Bourquin, pasteur, président du Conseil synodal de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel

M. Luc Bucyana, curé de l'Église catholique romaine, doyen de la Région diocésaine de Neuchâtel

M^{me} Carine Skupien Dekens, professeure titulaire à l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel

M. Nassouh Toutoungi, curé de la paroisse catholique-chrétienne du canton de Neuchâtel

Programme musical : Concerto pour orgue en la majeur de Jean-Sébastien Bach (trois mouvements)

M. Simon Péguiron, organiste titulaire de la Collégiale, accompagné d'un ensemble d'étudiant-e-s de la Haute École de musique

1. Musique d'entrée : 1^{er} mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach
2. Accueil et prière d'entrée, par M. Nassouh Toutoungi
3. Phrase musicale à l'orgue
4. Lecture biblique : Évangile de Jean 13, 3-17, par M. Luc Bucyana
5. Phrase musicale à l'orgue
6. Message à deux voix, par M^{me} Carine Skupien Dekens et M. Yves Bourquin
7. Musique : 2^e mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach
8. Prière d'intercession à deux voix, par MM. Luc Bucyana et Nassouh Toutoungi
9. Envoi et bénédiction, par M. Luc Bucyana
10. Musique de sortie : 3^e mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach

À l'issue de la cérémonie, parade de la Musique militaire du Locle et tirs au canon par la Batterie 14 – Batterie d'honneur officielle des Autorités supérieures de la République et Canton de Neuchâtel – sur le parvis de la Collégiale.

SÉANCE DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL

Ordre du jour

A. Validation des élections et assermentation

1. Rapport de la commission de validation des élections [25.608](#)
2. Assermentation des député-e-s au Grand Conseil, des député-e-s suppléant-e-s, ainsi que des membres du Conseil d'État

B. Élections et désignations

3. Élection de la présidence du Grand Conseil,
d'un-e premier-ère vice-président-e,
d'un-e second-e vice-président-e,
de deux membres du bureau

de quatre scrutateur-trice-s,
et de deux scrutateur-trice-s suppléant-e-s
4. Désignation des commissions permanentes, à savoir :
 - a) commission législative
 - b) commission de gestion et d'évaluation
 - c) commission des finances
 - d) commission des affaires extérieures
 - e) commission judiciaire
 - f) commission de rédaction
 - g) commission des pétitions et des grâces
5. Désignation des commissions thématiques suivantes :
 - a) commission Mobilité
 - b) commission Prévoyance
 - c) commission Fiscalité
 - d) commission Santé
 - e) commission Éducation
 - f) commission Prestations sociales
 - g) commission Digitalisation
 - h) commission Climat et énergie
 - i) commission Nature
 - j) commission Encouragement activités culturelles
6. Désignation des commissions temporaires suivantes :
 - a) commission Transports publics
 - b) commission Magistrature judiciaire
 - c) commission Démocratie cantonale

DISCOURS PRÉSIDENTIEL

M. Boris Keller, doyen d'ancienneté, prononce les paroles suivantes :

J'ai le droit maintenant de prononcer mon discours présidentiel, le deuxième ! *(Rires.)* Je viens au perchoir tous les quatre ans pour un moment éphémère, et cela me convient très bien !

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,
Madame la chancelière d'État,
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des autorités communales,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration et de la régie,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un profond respect pour nos institutions démocratiques et un sens aigu de la responsabilité qui nous incombe que nous procédons aujourd'hui à l'installation officielle des Autorités pour la législature 2025-2029.

En ce jour solennel, nous saluons d'abord l'entrée en fonction des membres du Conseil d'État, élus par la volonté du peuple souverain. À vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'État, il revient désormais la lourde mais noble tâche de conduire l'action gouvernementale de notre canton, dans le respect des valeurs républicaines, de l'intérêt général et de la confiance que les Neuchâteloises et Neuchâtelois vous ont accordée. Votre mission exigera clairvoyance, écoute, rigueur et capacité de rassembler. Vous aurez à répondre aux défis de notre temps, ceux de la transition énergétique, de l'équité sociale, de l'innovation économique et de la cohésion territoriale et du vivre-ensemble. Le Conseil d'État incarne la stabilité, mais il est aussi le moteur d'une adaptation permanente au monde en mutation. Nous vous souhaitons force et succès dans l'exercice de vos fonctions.

Nous accueillons également les députés et députées du Grand Conseil, ainsi que leurs suppléants et suppléantes. Représentants du peuple, élus pour porter sa voix, ses attentes et ses espoirs, vous incarnez la diversité des opinions, la richesse des débats et le fondement même de la démocratie représentative. Durant cette législature, vous aurez à légiférer, à contrôler l'action du gouvernement, à débattre avec exigence et respect, et à défendre les principes qui fondent notre République : la liberté, la solidarité, la justice et la responsabilité. Que cette législature soit marquée par un travail constructif, empreint de dignité et de dialogue. Que les clivages nécessaires au débat ne deviennent jamais des murs infranchissables et que toujours l'intérêt du canton, de ses habitantes et habitants demeure le guide suprême de vos décisions.

Enfin, nous remercions chaleureusement les Autorités sortantes, tant au sein du Conseil d'État que du Grand Conseil. Votre engagement durant les quatre dernières années a permis de faire vivre nos institutions, de servir la population avec loyauté et compétence.

Votre contribution reste inscrite dans l'histoire de notre canton. Chers élues et élus, vous entrez aujourd'hui dans vos fonctions. Que ce moment soit pour vous et pour chacun une source de fierté, mais aussi de modestie, car servir la République est un honneur qui oblige.

Vive la démocratie, vive la République et Canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

ÉLECTIONS CANTONALES**25.608**

**Rapport de la commission de validation des élections au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation des élections du Grand Conseil
et du Conseil d'État**(Du 2 mai 2025)

M^{me} Manon Freitag occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

Le président : – La parole est-elle demandée ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer directement au débat article par article.

*Débat article par article***Décret
portant validation de l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'État**

Article unique. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

Le président : – On passe au vote final. Pour voter, vous presserez le bouton vert pour oui, le bouton rouge pour non, ou le bouton blanc pour abstention.

Le projet de décret est adopté par 99 voix sans opposition.

Le président : – C'est un magnifique vote. Nous espérons que les quatre prochaines années se dérouleront aussi simplement que cela ! Merci à tous.

ASSERMENTATION

Le président : – Nous allons maintenant procéder à l'assermentation des député-e-s, puis des député-e-s suppléant-e-s. Cette assermentation sera faite par les deux plus jeunes membres de notre bureau provisoire, soit M^{me} Emma Gossin et M. Emil Margot.

Nous procéderons ensuite personnellement à l'assermentation des membres du Conseil d'État.

Nous invitons l'assemblée et le public à se lever.

Nous vous donnons lecture de la formule du serment constitutionnel tel que le prévoit l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Les député-e-s, puis les député-e-s suppléant-e-s sont priés maintenant de prêter serment en levant la main droite et en déclarant « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ». Ils répondront à l'appel fait par l'un de nos deux plus jeunes membres, M^{me} Emma Gossin et M. Emil Margot.

Il est alors procédé à l'assermentation des député-e-s et des député-e-s suppléant-e-s, conformément à l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

Le président : – Merci et félicitations à toutes et à tous !

(Applaudissements.)

Nous allons maintenant procéder à l'assermentation des membres du Conseil d'État. Nous invitons donc Mesdames les conseillères d'État et Messieurs les conseillers d'État à se lever et à venir se placer face à la présidence, entre la travée centrale de l'hémicycle et le pupitre des scrutatrices et scrutateurs. Nous invitons également l'huissier du Conseil d'État à prendre place.

Mesdames et Messieurs les conseillers d'État, nous vous donnons lecture de la formule du serment constitutionnel tel que le prévoit l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Il est alors procédé à l'assermentation des membres du Conseil d'État, conformément à l'article 126 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

Le président : – Félicitations à toutes et à tous et bravo !

(Applaudissements.)

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL,
D'UN PREMIER ET D'UN SECOND VICE-PRÉSIDENT,
DE DEUX MEMBRES DU BUREAU,
D'UNE SCRUTATRICE ET DE TROIS SCRUTATEURS
ET DE DEUX SCRUTATRICES SUPPLÉANTES**

Le président : – Les membres du Grand Conseil ont reçu les propositions des groupes. Y a-t-il d'autres propositions ?

Cela ne semble pas être le cas. Conformément à l'article 320 de la loi d'organisation du Grand Conseil, constatant que le nombre des candidats ne dépasse pas celui des membres à élire, l'élection est donc tacite.

Nous vous donnons maintenant la composition du bureau du Grand Conseil :

Président :	M. Emile Blant
1 ^{er} vice-président :	M. Romain Dubois
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Béatrice Haeny
Membres :	M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud
	M. Cédric Haldimann

Président du groupe libéral-radical - Le Centre :	M. Quentin Di Meo
Président du groupe socialiste :	M. Antoine de Montmollin
Président du groupe VertPOP :	M. Julien Gressot
Présidente du groupe UDC :	M ^{me} Roxann Barbezat
Présidente du groupe Vert'Libéral :	M ^{me} Mireille Tissot-Daguette

Les scrutatrice, scrutateurs et scrutatrices suppléantes sont les suivants :

Scrutatrice et scrutateurs	M ^{me} Sophie Rohrer
	M. Mathias Gautschi
	M. Nicolas de Pury
	M. Gil Santschi
Scrutatrices suppléantes	M ^{me} Natacha Stauffer
	M ^{me} Edith Magali Barblan

(Applaudissements.)

Le président : – Nous allons maintenant céder notre place à la nouvelle présidence et au nouveau bureau. Nous leur souhaitons une très bonne chance !

(Rires.)

Mais oui, parce que nous avons quatre belles années, où on se rend compte que si on s'entend et on s'écoute, tout va bien. On voit que l'équilibre des forces sera assez... équilibré, on peut le dire ! On a quand même un canton qui va relativement bien, de mieux en mieux, et c'est vrai que si certaines réformes font peur à certains, on voit qu'on n'a pas toujours raison du même côté. On est bien d'accord, aujourd'hui on va...

Alors nous appelons M. Emile Blant, accompagné du bureau dans son entier, pour que je puisse lui remettre sa cloche.

(M. Boris Keller remet la cloche à M. Emile Blant.)

(Applaudissements.)

Le président : – Nous vous quittons et nous pensons que ce sera la dernière fois : le chiffre sept nous a toujours porté bonheur ; donc, comme c'est la septième fois que nous sommes réélu, nous arrêterons... Merci ! Bonne journée à tous, bonne fête à La Chaux-de-Fonds et... voilà !

DISCOURS PRÉSIDENTIEL

M. Emile Blant, nouveau président du Grand Conseil, prononce les paroles suivantes :

Mesdames et Messieurs les député-e-s et député-e-s suppléant-e-s,
Madame la présidente du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,
Madame la chancelière du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse,
Mesdames et Messieurs les invité-e-s à la galerie,

Vous connaissez le contexte : de l'instabilité géopolitique internationale à la guerre aux portes de l'Europe, de la poussée de la pensée complotiste à la polarisation générale des discours, ou encore des défis climatiques à la préservation de la démocratie, tous les ingrédients seraient potentiellement réunis pour ouvrir cette législature sur une note morose et pessimiste.

Mais ce que je vous propose, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, c'est de prendre le contrepied de cette posture en adoptant une attitude optimiste et proactive, car nous disposons de plusieurs outils à mobiliser. Et c'est ce que j'aimerais vous suggérer durant les prochaines minutes.

En préambule, ce contexte actuel nous rappelle à chaque instant la valeur du bien commun et de toutes ses composantes. Parmi celles-ci, les lois que nous édictons ont une importance toute particulière en raison de leur portée universelle. Ce sont des briques élémentaires qui permettent une organisation cohérente et cohésive de la société dans toutes ses facettes.

Le droit est ce qui permet à la justice de défendre et de protéger tous les membres de notre société contre les abus et les mauvaises intentions. Et c'est là le premier outil dont nous disposons : nous devons être justes, car la population neuchâteloise nous a donné le pouvoir d'être justes.

Le second outil que je souhaiterais partager avec vous concerne la polarisation des opinions. De plus en plus, on regrette cette polarisation croissante sans vraiment proposer des pistes de solutions concrètes. Cette dimension est particulièrement importante pour un parlement, car, par définition, nous représentons certaines polarités présentes au sein de la population. Or, notre tâche est bien de nous entendre, non pas pour faire triompher avec orgueil notre propre opinion, mais davantage pour renforcer le bien commun par nos conclusions. Si le pourquoi est plutôt clair, le comment, lui, ne se laisse pas facilement appréhender.

Car le cerveau humain est fait d'heuristiques, de raccourcis et de tendances. Lorsque nous tentons de pratiquer une analyse rationnelle d'un objet, les biais cognitifs nous incitent à emprunter les chemins de raisonnement les plus pratiques. Or, dans l'exercice de notre fonction, il est justement crucial de pouvoir conscientiser ces raccourcis pour que sonne une petite alarme interne quand nous acceptons davantage une conclusion parce qu'elle nous plaît, plutôt que parce que nous avons des raisons de croire qu'elle est bonne.

En assistant à un débat entre deux positions irréconciliables, notre cerveau nous incitera à nous positionner, à démêler le vrai du faux, le juste de l'injuste et le réel de l'absurde. Autrement dit, une facilité de raisonnement nous poussera à vouloir prendre position en faveur de l'une, de l'autre ou d'aucune des deux. Or, ce besoin qu'a notre cerveau de vouloir trancher immédiatement tout désaccord est pernicieux. Et pour nous aider à le comprendre, la science cognitive a développé un concept : celui de la tolérance à l'ambiguïté.

Il s'agit d'une attitude adoptée dans des situations qui sont incertaines et qui peuvent faire l'objet d'interprétations multiples et contradictoires. Il y a deux cas de figure. Les personnes qui tolèrent bien l'ambiguïté évaluent les situations concernées de manière positive et gèrent l'ambiguïté de manière constructive, tandis que celles qui la tolèrent mal adoptent un point de vue unique et rigide face à ces situations et se montrent inflexibles dans leur façon d'appréhender le monde.

Cet outil, je vous propose de métaphoriquement l'accrocher dans un cadre, et de le suspendre, métaphoriquement toujours, quelque part dans la salle du Grand Conseil, à côté des cadres qui contiennent les autres outils, comme l'empathie, l'écoute, le dialogue, l'humilité et la méthode scientifique.

Car, dans le cadre de nos travaux, nous devons tâcher d'appréhender l'ambiguïté, la contradiction et la contrariété de manière constructive. Nous devons tâcher de faire au mieux avec ce qui nous sépare. C'est la responsabilité qui est la nôtre, celle du Grand Conseil, face à la marche de la société.

Et nous avons été exemplaires, en comparaison nationale, par le passé, en témoignent les succès de notre parlement en matière de représentation des genres, ainsi que de mixité et d'inclusivité. Ceci a été permis précisément grâce à la forte tolérance à l'ambiguïté dont notre organe législatif a fait preuve, et nous devons en être fiers !

Alors, pour continuer sur ce chemin et ne plus simplement constater que la polarisation des débats est une réalité dans laquelle nous sommes contraints d'évoluer, je vous propose de prendre le taureau par les cornes et de commencer par nous-mêmes.

Continuons de faire de ce Grand Conseil un organe à forte tolérance à l'ambiguïté, qui gère de manière constructive les différends, et qui s'envisage comme un petit mieux dans ce monde polarisé. Comme je vous le disais en introduction, plutôt qu'un constat morose sur l'état du monde, empoignons avec enthousiasme tous les outils à notre disposition pour le faire changer.

Je vous remercie de votre confiance, vous félicite chacune et chacun pour votre assermentation et vous souhaite une législature placée sous le signe de la défense de toutes les valeurs ambitieuses et avant-gardistes, ceci par le dialogue, la curiosité et l'écoute.

Vive la République, vive le canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

COMMISSIONS PERMANENTES, THÉMATIQUES ET TEMPORAIRES

Le président : – Nous poursuivons notre ordre du jour avec la désignation des commissions.

Selon l'article 65, alinéa 1, de la loi d'organisation du Grand Conseil, « *les membres des commissions, leur présidente ou leur président et leur vice-présidente ou leur vice-président sont désignés par le bureau sur proposition des groupes, sur la base de la représentation proportionnelle* ».

Vous avez tous reçu un document comportant les noms des membres proposés par les groupes parlementaires. Ces propositions ont été acceptées tacitement par le nouveau bureau.

Par conséquent, les commissions suivantes sont désignées :

Composition des commissions permanentes

Commission législative (13 membres)

M ^{me} Cloé Dutoit	Présidente	VertPOP
M ^{me} Sarah Blum		VertPOP
M ^{me} Diane Skartsounis		VertPOP
M ^{me} Manon Freitag	Vice-présidente	LR-LC
M. Fabio Bongiovanni		LR-LC
M ^{me} Béatrice Haeny		LR-LC
M. Damien Humbert-Droz		LR-LC
M ^{me} Sophie Rohrer		LR-LC
M. Hugo Clémence		S
M ^{me} Katia Della Pietra		S
M. Baptiste Hunkeler		S

M^{me} Misha Müller
M. Damien Schär

S
UDC

Commission de gestion et d'évaluation (15 membres)

M. Stéphane Rosselet	Président	LR-LC
M. Olivier Favre		LR-LC
M. Hermann Frick		LR-LC
M. Boris Keller		LR-LC
M ^{me} Armelle von Allmen Benoit		LR-LC
M. Hugo Clémence	Vice-président	S
M ^{me} Françoise Jeanneret		S
M ^{me} Josiane Jemmely		S
M. Christian Mermet		S
M ^{me} Barbara Blanc		VertPOP
M. Julien Gressot		VertPOP
M ^{me} Brigitte Neuhaus		VertPOP
M ^{me} Lara Zender		VertPOP
M. Daniel Berger		UDC
M. Raymond Clottu		UDC

Commission des finances (15 membres)

M ^{me} Anne Bramaud du Boucheron	Présidente	S
M. Antoine de Montmollin		S
M. Romain Dubois		S
M ^{me} Nathalie Ljuslin		S
M. Francis Krähenbühl	Vice-président	LR-LC
M. Quentin Di Meo		LR-LC
M ^{me} Manon Freitag		LR-LC
M. Cédric Haldimann		LR-LC
M. Alexis Maire		LR-LC
M ^{me} Christine Ammann Tschopp		VertPOP
M. Armin Kapetanovic		VertPOP
M ^{me} Stéphanie Skartsounis		VertPOP
M. Niel Smith		VertPOP
M. Evan Finger		UDC
M. Quentin Geiser		UDC

Commission des affaires extérieures (13 membres)

M. Daniel Berger	Président	UDC
M ^{me} Diane Skartsounis	Vice-présidente	VertPOP
M. Olivier Beroud		VertPOP
M. Emile Blant		VertPOP
M ^{me} Edith Aubron Marullaz		LR-LC
M. Stéphane Fasel		LR-LC
M. Olivier Favre		LR-LC
M ^{me} Corinne Schaffner		LR-LC
M ^{me} Sloane Studer		LR-LC
M ^{me} Sarah Bertschi		S
M ^{me} Amina Chouiter Djebaili		S
M ^{me} Joëlle Eymann		S
M. Emil Margot		S

Commission judiciaire (6 membres)

M. Éric Flury	Président	S
M ^{me} Célia Jeanneret		S
M. Fabio Bongiovanni	Vice-président	LR-LC
M. Jonathan Marty		LR-LC
M ^{me} Céline Dupraz		VertPOP

M^{me} Roxann Barbezat

UDC

Commission de rédaction (6 membres)

M ^{me} Nadia Chassot	Présidente	LR-LC
M ^{me} Océane Musitelli-Taillard		LR-LC
M ^{me} Alina Oppikofer	Vice-présidente	S
M ^{me} Misha Müller		S
M ^{me} Laurence Castillon		VertPOP
M ^{me} Jenna Mannino		UDC

Commission des pétitions et des grâces (9 membres)

M. Olivier Beroud	Président	VertPOP
M. François Perret		VertPOP
M. Niels Rosselet-Christ	Vice-président	UDC
M ^{me} Nadia Chassot		LR-LC
M ^{me} Claudine Geiser		LR-LC
M. Boris Keller		LR-LC
M ^{me} Josiane Jemmely		S
M. Emil Margot		S
M ^{me} Yasmina Produit		S

Composition des commissions thématiques

Commission Fiscalité (13 membres)

M ^{me} Marinette Matthey	Présidente	S
M ^{me} Edith Magali Barblan		S
M. Karim Djebaili		S
M. Romain Dubois		S
M. Evan Finger	Vice-président	UDC
M ^{me} Isabelle Augsburgers		LR-LC
M ^{me} Patricia Borloz		LR-LC
M. Hermann Frick		LR-LC
M. Cédric Haldimann		LR-LC
M. Alexis Maire		LR-LC
M ^{me} Christine Ammann Tschopp		VertPOP
M. Armin Kapetanovic		VertPOP
M ^{me} Catherine Loetscher		VertPOP

Commission Mobilité (13 membres)

M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud	Présidente	S
M ^{me} Sarah Bertschi		S
M. David Moratel		S
M ^{me} Misha Müller		S
M. Alexandre Brodard	Vice-président	LR-LC
M ^{me} Edith Aubron Marullaz		LR-LC
M. Gregory Huguelet-Meystre		LR-LC
M. Martial Robert-Nicoud		LR-LC
M ^{me} Corinne Schaffner		LR-LC
M. Emile Blant		VertPOP
M ^{me} Jasmine Herrera		VertPOP
M ^{me} Marina Schneeberger		VertPOP
M. Jean-Pierre Brechbühler		UDC

Commission Santé (13 membres)

M ^{me} Aurélie Gressot	Présidente	VertPOP
M ^{me} Laurence Castillon		VertPOP
M ^{me} Brigitte Neuhaus		VertPOP
M ^{me} Sarah Curty	Vice-présidente	LR-LC
M. Blaise Courvoisier		LR-LC
M ^{me} Michelle Grämiger		LR-LC
M. Damien Humbert-Droz		LR-LC
M ^{me} Sloane Studer		LR-LC
M ^{me} Anne Bramaud du Boucheron		S
M ^{me} Amina Chouiter Djebaili		S
M. Antoine de Montmollin		S
M ^{me} Pauline Schneider		S
M ^{me} Christiane Barbey		UDC

Commission Prévoyance (13 membres)

M ^{me} Yasmina Produit	Présidente	S
M. Mathias Gautschi		S
M ^{me} Célia Jeanneret		S
M ^{me} Laetitia Mauerhofer		S
M. Alain Rapin	Vice-président	LR-LC
M ^{me} Michelle Grämiger		LR-LC
M. Cédric Haldimann		LR-LC
M. Alexis Maire		LR-LC
M. Stéphane Rosselet		LR-LC
M. Olivier Beroud		VertPOP
M. Patrick Erard		VertPOP
M. Niel Smith		VertPOP
M. Loïc Frey		UDC

Commission Éducation (13 membres)

M. Vincent Martinez	Président	LR-LC
M ^{me} Claudine Geiser		LR-LC
M ^{me} Caroline Juillerat		LR-LC
M. Christophe Peter		LR-LC
M ^{me} Corinne Schaffner		LR-LC
M ^{me} Sarah Blum	Vice-présidente	VertPOP
M ^{me} Monique Erard		VertPOP
M ^{me} Aurélie Gressot		VertPOP
M. Éric Flury		S
M ^{me} Emma Gossin		S
M. Emil Margot		S
M ^{me} Patricia Sørensen		S
M ^{me} Roxann Barbezat		UDC

Commission Prestations sociales (11 membres)

M. Blaise Courvoisier	Président	LR-LC
M ^{me} Sarah Curty		LR-LC
M. Vincent Martinez		LR-LC
M ^{me} Océane Musitelli-Taillard		LR-LC
M. Cédric Dupraz	Vice-président	VertPOP
M ^{me} Barbara Blanc		VertPOP
M ^{me} Marina Schneeberger		VertPOP
M. Mathias Gautschi		S
M ^{me} Nathalie Ljuslin		S
M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud		S
M ^{me} Jennifer Angehrn		UDC

Commission Digitalisation (13 membres)

M ^{me} Caroline Juillerat	Présidente	LR-LC
M. Jérôme Bueche		LR-LC
M ^{me} Michelle Grämiger		LR-LC
M. Alain Rapin		LR-LC
M ^{me} Sophie Rohrer		LR-LC
M ^{me} Amina Chouiter Djebaili	Vice-présidente	S
M ^{me} Joëlle Eymann		S
M. Mathias Gautschi		S
M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud		S
M ^{me} Jasmine Herrera		VertPOP
M ^{me} Françoise Jeandroz		VertPOP
M. Yves Pessina		VertPOP
M. Florent Guye		UDC

Commission Climat et énergie (13 membres)

M. Daniel Berger	Président	UDC
M ^{me} Joëlle Eymann	Vice-présidente	S
M ^{me} Edith Magali Barblan		S
M ^{me} Sandrine Chauvy		S
M. Baptiste Hunkeler		S
M. Quentin Di Meo		LR-LC
M. Jean Fehlbaum		LR-LC
M. Francis Krähenbühl		LR-LC
M. Jonathan Marty		LR-LC
M. Martial Robert-Nicoud		LR-LC
M ^{me} Cloé Dutoit		VertPOP
M. Julien Gressot		VertPOP
M. François Perret		VertPOP

Commission Nature (13 membres)

M ^{me} Diane Skartsounis	Présidente	VertPOP
M ^{me} Céline Barrelet		VertPOP
M. Richard Gigon		VertPOP
M. Christian Mermet	Vice-président	S
M ^{me} Marinette Matthey		S
M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud		S
M ^{me} Patricia Sörensen		S
M. Alexandre Brodard		LR-LC
M. Stéphane Rosselet		LR-LC
M ^{me} Natacha Stauffer		LR-LC
M. Christophe Ummel		LR-LC
M ^{me} Armelle von Allmen Benoit		LR-LC
M. Quentin Geiser		UDC

Commission Encouragement activités culturelles (13 membres)

M ^{me} Patricia Borloz	Présidente	LR-LC
M ^{me} Isabelle Augsburgers		LR-LC
M. Blaise Courvoisier		LR-LC
M ^{me} Caroline Juillerat		LR-LC
M. Jonathan Marty		LR-LC
M. Nicolas de Pury	Vice-président	VertPOP
M. Julien Gressot		VertPOP
M ^{me} Catherine Loetscher		VertPOP
M ^{me} Emma Gossin		S
M. Christian Mermet		S
M ^{me} Alina Oppikofer		S
M ^{me} Corinna Weiss		S

M. Gil Santschi

UDC

Composition des commissions temporaires**Commission Transports publics (13 membres)**

M. Romain Dubois	Président	S
M ^{me} Katia Della Pietra		S
M. Marius Hofer		S
M ^{me} Pauline Schneider		S
M. Niels Rosselet-Christ	Vice-président	UDC
M ^{me} Sarah Curty		LR-LC
M. Jean Fehlbaum		LR-LC
M. Hermann Frick		LR-LC
M. Gregory Huguelet-Meystre		LR-LC
M ^{me} Sophie Rohrer		LR-LC
M. Yves Pessina		VertPOP
M ^{me} Marina Schneeberger		VertPOP
M ^{me} Stéphanie Skartsounis		VertPOP

Commission Magistrature judiciaire (7 membres)

M ^{me} Célia Jeanneret	Présidente	S
M. Marius Hofer		S
M ^{me} Manon Freitag	Vice-présidente	LR-LC
M. Alexandre Brodard		LR-LC
M ^{me} Céline Dupraz		VertPOP
M ^{me} Cloé Dutoit		VertPOP
M ^{me} Roxann Barbezat		UDC

Commission Démocratie cantonale (13 membres)

M ^{me} Sarah Blum	Présidente	VertPOP
M. Emile Blant		VertPOP
M ^{me} Françoise Jeandroz		VertPOP
M ^{me} Sloane Studer	Vice-présidente	LR-LC
M. Jérôme Bueche		LR-LC
M. Stéphane Fasel		LR-LC
M. Boris Keller		LR-LC
M. Alain Rapin		LR-LC
M. Romain Dubois		S
M ^{me} Marinette Matthey		S
M ^{me} Laetitia Mauerhofer		S
M. David Moratel		S
M. Evan Finger		UDC

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président : – Nous avons une dernière communication avant de clore la présente séance. Lorsque vous quitterez la salle, vous voudrez bien prendre votre carte de vote avec vous pour celles et ceux d'entre vous qui l'ont trouvée sur leur pupitre. Les nouvelles et nouveaux membres de notre parlement sont invités à se présenter à la table disposée dans l'ancienne cuisine, dans le hall d'entrée, où le secrétariat général leur remettra une enveloppe à leur nom contenant leur badge d'accès au Château, leur carte de vote si elles ou ils n'ont pas été appelés à voter aujourd'hui, ainsi qu'un pin's aux couleurs de notre canton.

Nous en profitons également pour vous rappeler l'invitation à la cérémonie d'accession à la présidence que nous aurons l'honneur d'occuper durant la prochaine année. Le rendez-vous est donné à 14h30 au théâtre de L'Heure bleue, à La Chaux-de-Fonds, et la journée se poursuivra en

plein air sur la rue du Marché, avec une partie culturelle ouverte à la population. Nous vous remercions et nous nous réjouissons de vous y retrouver.

(Applaudissements.)

Séance levée à 12h00.

Session close.

Les présidents,

B. KELLER

E. BLANT

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION